AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que le règlement :

2022-556 abrogeant le Règlement 2019-556 et ses amendements concernant le contrôle des animaux sur le territoire de Wentworth-Nord

a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2022 et est en vigueur.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site web de la Municipalité ou pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488, route Principale à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail soit de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi pour consultation sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 19e jour de décembre 2022

Ron Kelley
Directeur générale et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 19e jour de décembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19e jour de décembre 2022.

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier